

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 novembre 2013 fixant la composition du jury de l'examen professionnel de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques – Session 2014

NOR : INTA1326998A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-1988 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 22 août 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur;

Sur la proposition du secrétaire général,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Jean-Michel DREVET, préfet, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques organisé au titre de l'année 2014.

Article 2

Mme Marie-Paule DAVY, attachée principale, chargée de mission à la sous-direction de l'administration générale et de l'achat de la direction des systèmes d'information et de communication est nommée vice-présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques organisé au titre de l'année 2014.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury:

- Mme Stéphanie DHAINAUT, ingénieur des services techniques à la sous-direction de l'anticipation et de la coordination du service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure;
- Mme Gwenaëlle SUIILLEROT, ingénieur des services techniques, chef de l'unité technique, division des moyens mobiles de la direction générale de la police nationale;
- M. Lionel LE GUERN, ingénieur des services techniques, chef de la section maintenance domaniale, bureau des affaires immobilières de la gendarmerie nationale, sous-direction des affaires immobilières de la direction de l'évaluation de la performance et des affaires immobilières;
- M. Yvon LEJEUNE, conseiller d'administration, chef du bureau du soutien logistique de la sous-direction de l'équipement et de la logistique de la direction des ressources et des compétences de la police nationale.

Article 4

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Marie-Paule DAVY, attachée principale, vice-présidente.

Article 5

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 novembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*La sous-directrice du recrutement
et de la formation,*
I. CHAUVENET-FORIN